



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 23
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 12
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 8

Nombre de suffrages exprimés : 22

Date Convocation : 27/05/2026
Date d'affichage de la convocation : 27/05/2026
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 05/06/2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 033-213301435-20260605-2026_039-DE



Délibération n° 2026-039

Vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de Mme Maribel SOARES, Maire de Cubzac-les-Ponts, dûment convoqués le vingt-sept du mois de mai deux mille vingt-six.

Présents : SOARES Maribel, MINAS Estelle, THUILLIAS Jean-Roger, MOBAYA-TAHIRY Marie, ARNAUD Cécile, DEVEZY Liliane, AUNEAU Patrice, AVRIL Laethicia, PENA Linda, ARNAUD Thomas, VISENTIN Xavier, CHERIGNY Cyril, PICARD Cécile, PICOT MORGADO Sophie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Mme PERDON-GONZALEZ Pascale à Mme MINAS Estelle ;

M. SOTERAS Bernard
M. BONHOMME Pierre.
M. RIBEAUCOUP Jean
M. BRUNET Ludovic,
Mme PINT Sandra
Mme KOPF Elodie
M. MAGAUDOUX-FARGE Pierre

Absent(s) excusé(s) : M. PARNY Gérard, M. BONHOMME Pierre, Mme PERDON-GONZALEZ Pascale, M. SOTERAS Bernard, M. RIBEAUCOUP Jean, Mme PINT Sandra, M. BRUNET Ludovic, Mme KOPF Elodie.

Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : M. Patrice AUNEAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR LES SENATORIALES : Élection des délégués et suppléants

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. THUILLIAS Jean-Roger, Mme Liliane DEVEZY, M. Thomas ARNAUD et M. Xavier VISENTIN.

La présidence du bureau est assurée par Mme le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste A :

1. Mme SOARES Maribel,
2. M. THUILLIAS Jean-Roger,
3. Mme MINAS Estelle,
4. M. PARNY Gérald,
5. Mme MOBAYA-TAHIRY Marie,
6. M. RIBEAUCOUP Jean,
7. Mme ARNAUD Cécile,
8. M. Patrice AUNEAU,
9. Mme Pascale PERDON-GONZALES,
10. M. Xavier VISENTIN,
11. Mme Sandra PINT.

Liste B :

1. Mme Cécile PICARD,
2. M. Cyril CHERIGNY,
3. Mme Sophie PICOT MORGADO,
4. M. Pierre MAGAUDOUX-FARGE,
5. Mme Elodie KOPF.

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus **7** délégué(s) et **4** suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22

Ont obtenu :

- **liste A** : 17 voix
- **liste B** : 5 voix

Le quotient applicable est : $23 / 7 = 3.28$

La **liste A** obtient : 17 voix, soit 6 sièges

La **liste B** obtient : 5 voix, soit 1 siège

Ainsi, 7 sièges ont été attribués.

Mme le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 6 sièges :

- Mme SOARES Maribel,
- M. THUILLIAS Jean-Roger,
- Mme MINAS Estelle,
- M. PARNY Gérald,
- Mme MOBAYA-TAHIRY Marie,
- M. RIBEAUCOUP Jean.

Liste B : 1 siège

- Mme Cécile PICARD

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22

Ont obtenu :

- **liste A** : 17 voix
- **liste B** : 5 voix

Le quotient applicable est : $23 / 4 = 5.75$

La **liste A** obtient : 17 voix, soit 3 sièges

La **liste B** obtient : 5 voix, soit 1 siège

Ainsi, 4 sièges ont été attribués.

Mme le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges

- Mme ARNAUD Cécile,
- M. Patrice AUNEAU,
- Mme Pascale PERDON-GONZALES.

Liste B : 1 siège

- M. Cyril CHERIGNY.

Mme Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Mme Le Maire,

Maribel SOARES


Le secrétaire,

M. Patrice AUNEAU
